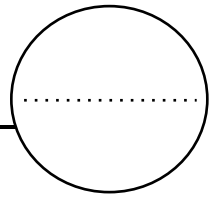




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 1 octobre 2024

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 1 octobre 2024 à compter de 20h00 au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L1H0

Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Roy Catto, conseiller n° 2
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
Mme Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente

Michael Krohn, Directeur général, Greffier et
Trésorier-adjoint
Annick Brunet, Directrice générale adjoint, greffière-
adjointe et trésorière

Sont absents :

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2024-10-231

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-10-232

2-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-10-233

3 DÉLÉGATION

2024-10-234

4A-RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS (ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES DANS UNE MÊME RÉOLUTION)

Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford, a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

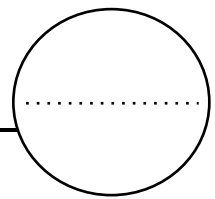
Attendu qu' une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

Attendu qu' il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

Attendu que il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 1 octobre 2024

lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

QUE la Municipalité du Village de Hemmingford modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité du Village de Hemmingford informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

Que la Municipalité du Village de Hemmingford demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

4B-DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les états comparatifs des revenus et dépenses tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

4C-CONTACT CITÉ- FACTURE #409 - SOUTIEN ADMINISTRATIF AV MCNAUGHTON

Attendu que la municipalité a sollicité des services professionnels dans le cadre de pavage de l'avenue McNaughton;

Attendu que l'offre d'accompagnement de Contact Cité est pour réaliser l'estimation des coûts, la préparation des plans et devis ainsi que le suivi des travaux;

Attendu que le coût de cette offre de service est de 16 500\$ plus les taxes applicables;

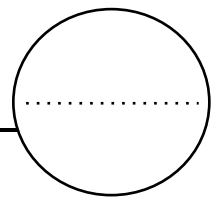
Attendu que le dernier versement pour services rendus est de 5 000\$;

En conséquence, il est et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité paie Contact Cité le dernier versement d'un montant de 5748.75\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-10-235

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 1 octobre 2024

2024-10-236

4D-CONTACT CITÉ- FACTURE #414 – SOUTIEN ADMINISTRATIF PROGRAMME FEDERAL BCVII

Attendu que la municipalité a sollicité des services professionnels pour un audit technique du centre de récréation;

Attendu que l'offre d'accompagnement de Contact Cité est pour réaliser l'estimation des coûts, la préparation des plans et devis ainsi que le suivi de l'audit;

Attendu que le coût de cette offre de service est de 15 500\$ plus les taxes applicables;

Attendu que le premier versement pour services rendus est 8 500\$ plus les taxes;

En conséquence, il est et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité paie Contact Cité le premier versement d'un montant de 9 772.88\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-10-237

4E-ISOLATION POLYURÉTHANNE CENTRE COMMUNAUTAIRE ST ANDREW'S

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford désire faire l'isolation du plancher des bureaux louer dans le Centre communautaire St-Andrew's à la suite de l'information reçu des locataires;

Attendu que la municipalité a fait une vérification du sous-sol du Centre communautaire et qu'il n'y ait pas d'isolation sur les murs extérieurs et qu'une partie du plancher est en terre;

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux d'isolation polyuréthane de 2 à 2 ½ pouces et que le résultat des soumissions se détaille comme suit :

Compagnie	Section	Description	Prix
Isolation Réno-Pro inc.	1	Bureaux (SAB & MWCN)	3 025.00\$ + tx
Isolation Réno-Pro inc	2	Le restant du sous-sol	4 675.00\$ + tx
Equinox Plus		Ne se déplace pas pour soumission	NUL

Attendu qu' en ce qui a trait à l'isolation au polyuréthane, ce matériel doit être protégé par une peinture retardant au feu;

Attendu que le prix de la peinture DC 315 est de 8 250\$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, que l'isolation polyuréthane et peinture du sous-sol du Centre communautaire St-Andrew's soit octroyé à Isolation Réno-Pro Inc. au coût de 15 950\$ plus taxes et de prendre les fonds du poste 03-010-01-522.

REPORTÉ

2024-10-238

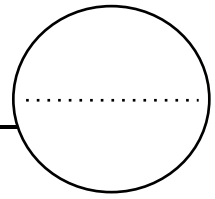
4F- PURGER LES ANCIENNES DONNÉES ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DE SYSTÈME D'INFORMATIQUE MUNICIPAL

Attendu que la municipalité est en train d'éliminer les anciennes données de son système informatique;

Attendu que Les créances irrécouvrables d'un montant de 3 223,97 \$ seront retirées du système d'informatique de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de retirées du système informatique de la municipalité les créances irrécouvrables d'un montant de 3 223,97 \$.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 1 octobre 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

6A-RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport détaillé des travaux accomplis par le Service de la voirie durant le mois de septembre 2024 est remis aux membres du conseil.

2024-10-239

6B-RÉPARATION DE LA TOURBE DES TERRAINS AYANT LE PAYSAGEMENT TERMINÉ SUR MCNAUGHTON SUITE AUX TRAVAUX

Considérant que la municipalité a ajouté des puisards, fait le pavage et installer des lampadaires pour l'avenue McNaughton;

Considérant que plusieurs propriétaires avaient déjà finalisé le paysagement de leur terrain avant et qu'il est primordial de réparer les terrains qui ont été abîmés lors des travaux;

Considérant que la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission pour les travaux de réparation par la compagnie Aménagement K B parmi plusieurs refus de d'autres demandes dû au manque de temps dans leur calendrier 2024;

Considérant que cette compagnie est disponible pour les travaux au début octobre 2024;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le contrat de réparation de la tourbe de certains terrains concernés sur McNaughton à la compagnie Aménagement K B au montant de 8 700\$ avant taxes et de prendre les fonds à même le poste surplus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 56 569 gallons par jour durant le mois de septembre. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

9A- RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

M. Michael Krohn dépose le rapport des permis de construction pour le mois de septembre 2024.

Nombre de permis délivrés :	1
Valeur des travaux :	0

CORRESPONDANCE

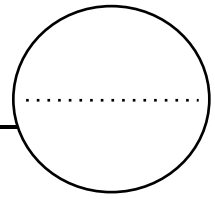
QUESTIONS DIVERSES

2024-10-240

12A-AZIMUT SOLUTIONS GÉOMATIQUES - SERVICES PROFESSIONNELS ORTHOPHOTOGRAPHIE HAUTE RÉOLUTION

Considérant que la municipalité a passé un contrat avec Azimut Solutions Géomatiques pour le service GONet;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 1 octobre 2024

Considérant que la municipalité utilise le module GOPiscine et d'orthophotographie haute résolution pour inspecter les piscines sur son territoire;

Considérant qu' Azimut Solutions Géomatiques a soumis une facture au montant de 2 240.37\$ taxes incluses pour le service d'orthophotographie haute résolution;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer Azimut Solutions Géomatiques 2 240.37\$ taxes incluses pour le service d'orthophotographie haute résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-10-241

12B-MANDAT POUR LE NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS – STATION D'EAU POTABLE

Considérant que nous devons procéder au nettoyage des réservoirs à la station d'eau potable ;

Considérant que nous avons fait des demandes de prix à deux entreprises :

		Avant les taxes
Can Explore (Méthode avec robot)	1. Préparation, transport et pension – Taux forfaitaire 2. Nettoyage du fond des réservoirs par robot – Taux forfaitaire 3. Inspection complète et rapport – Taux forfaitaire (sans arrêt des réservoirs)	1 550,00 \$ 7 000.00 \$ <u>4 100,00 \$</u> 12 650.00\$ + tx
Solution EBL inc. (Méthode conventionnelle)	1-Nettoyage et Désinfection Aucune inspection des réservoirs, le tout se fait sur 2 jours (demande arrêt d'un réservoir à la fois, demande l'attente de l'analyse par le laboratoire avant de repartir le réservoir, fournir un camion pompe car la vanne d'isolement fuit) Le remplissage des réservoirs devra être fait manuellement et non automatisé.	9 000.00 \$ + tx

Considérant que la municipalité n'a pas de rapport d'inspection des réservoirs et que le réservoir principal a déjà été nettoyé en 2018 de manière conventionnelle ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le mandat de nettoyage et d'inspection des réservoirs de la station d'eau potable de manière robotisé, à Can Explore pour un montant de 12 650.00\$ plus les taxes applicables et d'imputer la dépense au poste 02-412-00-526 tel que prévu au budget 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

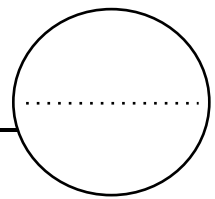
2024-10-242

12C-MANDAT POUR L'ESSAI DE POMPAGE DE LONGUE DURÉE AU PUIS PZ-STATION ET INSPECTION CAMÉRA AU PUIS DE LA CASERNE

Considérant que nous devons procéder avec un pompage de longue durée (entre 1 à 3 mois) pour le puits pz-station à l'intérieur de la station d'eau potable;

Considérant que nous devons faire une inspection caméra du puits de la caserne afin de vérifier la profondeur du puits et de la pompe pour évaluer la colonne d'eau toujours disponible et ainsi, l'impact sur ce puits lors de l'essai de pompage de longue durée du puits pz-station;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 1 octobre 2024

Considérant que nous avons reçu une offre avec deux options, soit location de la pompe et accessoires ou l'achat de la pompe et accessoires :

<u>Compagnie</u>	<u>Description</u>	<u>Avant les taxes</u>
Laforêt Nova Aqua	Inspection caméra du puits de la caserne pompiers	2 182.80\$
Laforêt Nova Aqua	Essai de pompage / rapport (entre 1 à 3 mois)	Max. 4 695.40\$
Les pompes M.C.	Location de la pompe (entre 1 à 3 mois)	Max. 5 650.00\$
Les pompes M.C.	Achat de la pompe	4 720.00\$

Considérant que la municipalité est responsable de prendre un échantillon chaque semaine et faire parvenir le tout au laboratoire pour analyse d'arsenic, et ce aux frais de la municipalité;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le mandat pour l'essai de pompage longue durée du puits pz-station et caméra dans le puits des pompiers, à laforêt nova aqua pour un montant maximal de 6 878.20\$ plus les taxes applicables et d'opter pour l'achat de la pompe et accessoires de les pompes m.c. au coût de 4 720,00\$ plus les taxes applicables et d'imputer les dépenses au poste 03-010-05-721 et celui du surplus s'il y a manque de fonds dans ce poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-10-243

12E-LOISIRS ET SPORTS MONTÉRÉGIE : ÉVÉNEMENTS PLAISIRS PLEIN AIR SUBVENTION SUPRA-LOCAL 7 000\$

Attendu que le programme Plaisirs Plein air a été lancé en février 2023;

Attendu qu'il s'agit d'un programme d'expérimentation d'activités physiques en plein air sur quatre saisons, favorisant la découverte et l'initiation à différentes activités physiques ou sportives, tout au long de l'année;

Attendu que la municipalité souhaite organiser un événement de promenade sur la piste cyclable régionale de vélos à pneus surdimensionnés pour le Carnaval d'hiver, qui aura lieu le 8-9 février 2025;

Attendu que Le montant de l'assistance financière maximal pouvant être octroyée pour un événement est maximum 7 000\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers soumettre une demande au Programme de Loisirs et Sports Montérégie : Événements plaisirs plein air subvention supra-local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

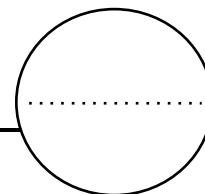
2024-10-244

12F- AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER UNE LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER SUR LE LOT # 5 367 359 (MUNICIPALITÉ ET LES PROPRIÉTAIRES DU 429, AVENUE MCNAUGHTON)

Attendu que le présent dossier a fait l'objet d'adoption de deux (2) résolutions antérieures, soit # 2024-08-209 en date du 6 août 2024 et # 2024-09-223 en date du 3 septembre 2024;

Attendu qu'après réflexion, le conseil municipal considère que cet aménagement (haie de cèdres et roches décoratives) embellit le secteur et est favorable à signer une lettre d'entente avec les propriétaires du 429, avenue McNaughton pour autoriser de façon temporaire l'aménagement sur le lot # 5 367 359 pour une période d'essai de deux (2) ans;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 1 octobre 2024

Attendu que les propriétaires du 429, avenue McNaughton sont entièrement responsables de l'entretien de cet aménagement (haie de cèdres et roches décoratives) sur le lot # 5 367 359 appartenant à la municipalité;

Attendu que la période d'essai de deux (2) ans est à partir de l'adoption de cette présente résolution;

Attendu que la municipalité doit vérifier si ces aménagements (haie de cèdres et roches décoratives) sur le lot # 5 367 359 seront nuisibles lors des périodes hivernales dues à l'entretien (dénivellement) ainsi qu'en période estivale due à l'entretien (tonte de pelouse);

Attendu que la municipalité se réserve le droit d'enlever l'aménagement (haie de cèdres et roches décoratives) à tout moment pendant la période d'essai, et ce, avec un préavis par écrit de (7) sept jours;

Attendu que la présente résolution prévaut sur les résolutions *précédemment adoptés* # 2024-08-209 et # 2024-09-223;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer la lettre d'entente entre la municipalité et les propriétaires du 429, av McNaughton pour l'aménagement paysager (haie de cèdres et roches décoratives) sur le lot # 5 367 359.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-10-245

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 1 OCTOBRE 2024

M. Michael Krohn, Directeur général et Greffier-Trésorier confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 01 octobre 2024, soit dans le budget 2024 ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 3 septembre au 1 octobre 2024 soient acceptés au montant de 67 705.93\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 1 octobre 2024 soient payés au montant de 116 494.66\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-10-246

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h46.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville, Maire
Maire

Michael Krohn
Directeur général, Greffier et Trésorier-adjoint

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 1 octobre 2024.